



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2022 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

### Membre(s) du conseil présent(s)

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette,  
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

### Membre(s) du conseil absent(s)

M. Stéphane Poitras.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.  
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

## BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 31 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

## ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

### 2. Adoption de l'ordre du jour – 5 décembre 2022

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le point 30 à l'ordre du jour est reporté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

298-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour, avec la modification.

### 3. Adoption du procès-verbal – 7 novembre 2022

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

299-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

### 4. Adoption du procès-verbal – 15 novembre 2022

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;



ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

300-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

## INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

### 5. Suivi des membres du conseil

Les membres du conseil n'effectuent aucun suivi.

### 6. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

### 7. Correspondances diverses

La municipalité n'a reçu aucune correspondance.

## GESTION ET ADMINISTRATION

### 8. Adoption du calendrier des séances ordinaires 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des séances, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 148);

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil doit être publié, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 148.0.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

301-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le calendrier suivant pour l'année 2023 :

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Au 284, boulevard Nilus-Leclerc
Lundi 16 janvier 2023 dès 19 h 30
Lundi 6 février 2023 dès 19 h 30
Lundi 6 mars 2023 dès 19 h 30
Lundi 3 avril 2023 dès 19 h 30
Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023 dès 19 h 30
Lundi 5 juin 2023 dès 19 h 30
Mardi 4 juillet 2023 dès 19 h 30
Lundi 7 août 2023 dès 19 h 30
Mardi 5 septembre 2023 dès 19 h 30
Lundi 2 octobre 2023 dès 19 h 30



Lundi 6 novembre 2023 dès 19 h 30

Lundi 4 décembre 2023 dès 19 h 30

**9. Autorisation de signature de servitude pour une canalisation pluviale de la rue des Moissons – Lots 3 373 327, 3 373 328, 5 340 331, 5 866 590, 3 373 329, 5 340 332 et 5 989 837**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite signer une servitude pour une canalisation pluviale dans la rue des Moissons avec les propriétaires des lots 3 373 327, 3 373 328, 5 340 331, 5 866 590, 3 373 329, 5 340 332 et 5 989 837;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

302-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Germain Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, une servitude pour une canalisation pluviale dans la rue des Moissons avec les propriétaires des lots 3 373 327, 3 373 328, 5 340 331, 5 866 590, 3 373 329, 5 340 332 et 5 989 837.

**10. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement décrétant une dépense de 367 850 \$ et un emprunt de 293 500 \$ pour l'acquisition d'un camion destiné à la collecte automatisée des déchets, des matières recyclables et organiques**

Un avis de motion est donné par M. Simon Beaudoin pour l'adoption ultérieure du règlement décrétant une dépense de 367 850 \$ et un emprunt de 293 500 \$ pour l'acquisition d'un camion destiné à la collecte automatisée des déchets, des matières recyclables et organiques.

**11. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense de 367 850 \$ et un emprunt de 293 500 \$ pour l'acquisition d'un camion destiné à la collecte automatisée des déchets, des matières recyclables et organiques**

M. Simon Beaudoin dépose le projet de règlement décrétant une dépense de 367 850 \$ et un emprunt de 293 500 \$ pour l'acquisition d'un camion destiné à la collecte automatisée des déchets, des matières recyclables et organiques.

**12. Entérinement d'autorisation de paiement d'une compensation suite aux travaux de réfection des infrastructures de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rue, 6<sup>e</sup> Avenue et chemin de la Petite-Gaspésie**

M. Pascal Bernier, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a procédé à des travaux de réfection des infrastructures de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rue, 6<sup>e</sup> Avenue et chemin de la Petite-Gaspésie en 2022;

ATTENDU QUE certaines compensations se doivent d'être payées à des citoyens de la 6<sup>e</sup> Avenue et de la 3<sup>e</sup> Rue dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

303-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de compensations dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rue, 6<sup>e</sup> Avenue et chemin de la Petite-Gaspésie en 2022, et ce, de la façon suivante :



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

• 133, 6 <sup>e</sup> Avenue :	1 792.00 \$
• 132, 6 <sup>e</sup> Avenue :	2 548.80 \$
• 130, 6 <sup>e</sup> Avenue :	1 082.40 \$
• 129, 6 <sup>e</sup> Avenue :	877.60 \$
• 95, 3 <sup>e</sup> Rue :	1 293.60 \$
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>12 768.80 \$</u></b>

**13. Autorisation de signature pour une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 304-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'aide financière Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 2.

**14. Adoption de la tarification 2023 pour les salles en location**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite adopter la tarification 2023 pour les salles en location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 305-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte la tarification 2023 pour les salles en location de la façon suivante :

Location	Coût
Salle de réunion – bureau municipal	65 \$
Salle des Habitants	130 \$
Salle Chanoine-Martel	130 \$
Salle municipale	215 \$
Salle des Chevaliers de Colomb	215 \$
Canon projecteur	30 \$
Service de bar – Salle municipale	55 \$
Système de son – Salle municipale	30 \$
Cuisine – Salle des Chevaliers de Colomb	55 \$
Cuisine – Salle municipale	55 \$
Location pour organisme de L'Islet	0 \$
Les réservations de type fête étudiante (bal des finissants sont autorisés. Cependant, des agents de sécurité sont obligatoires pour la durée de la réservation. Une preuve sera exigée lors de la réservation.	
Tout bris physique sera facturé.	

**15. Autorisation de paiement du surplus de non-résident – Magny-Gym**

ATTENDU QUE des citoyens de L'Islet ont pratiqué la gymnastique avec Magny-Gym en 2022 et que des frais « non-résidents » leur sont chargés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

306-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du surplus de non-résident ayant pratiqué la gymnastique avec Magny-Gym en 2022, et ce, pour les sommes suivantes :

Hiver 2022	Secteurs Récréatif et Petite Enfance	68.10 \$
Printemps 2022	Secteurs Récréatif et Petite Enfance	69.60 \$
Hiver/Printemps 2022	Secteur Compétitif	284.48 \$
Été 2022	Secteur Récréatif et Compétitif	53.00 \$
Automne 2022	Secteurs Récréatif et Petite Enfance	244.25 \$
	Secteur Compétitif	204.60 \$
<b>Total</b>		<b>924.03 \$</b>

**16. Adoption des prévisions budgétaires – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

307-12-2022 QUE le conseil municipal adopte ce qui suit :

- les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles au montant de 330 755 \$;
- la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 38 654 \$.

**17. Adoption des prévisions budgétaires – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Montmagny-L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean--Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

308-12-2022 QUE le conseil municipal adopte ce qui suit :

- les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Montmagny-L'Islet au montant de 1 051 086 \$;
- la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 110 326 \$.

**18. Demande d'appui dans le dossier forêt publique**

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

309-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet reconnaît l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

QUE la Municipalité appuie les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.



## URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### 19. Adoption du règlement 282-2022 modifiant le règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 6 septembre 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 6 septembre 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 octobre 2022;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un registre a été tenu le 30 novembre 2022 et que 5 personnes se sont enregistrées au registre afin de s'opposer à l'une ou l'autre des dispositions susceptibles d'approbation référendaire dudit règlement;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont disponibles pour l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

310-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 282-2022 modifiant le règlement sur les PIIA du chemin des Pionniers.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Nil.

## VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

### 20. Approbation de l'entente de déneigement pour la rue Municipale

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite prendre entente pour le déneigement de la rue Municipale (rue privée);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

311-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet approuve l'entente de déneigement pour la rue Municipale et autorise M. Germain Pelletier, maire, ainsi que Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

### 21. Octroi de contrat pour l'étude géotechnique et caractérisation phase 1 pour le projet de réfection des infrastructures routes 132/285

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à une étude géotechnique pour le projet de réfection des infrastructures routes 132/285;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Description	LER	LEQ
Mobilisation et démobilitation des équipements	2 299.50 \$	1 000.00 \$
Sondage 5 mètres de profondeur (F-01 à F-08)	8 740.00 \$	15 800.00 \$
Caractérisation environnementale (F-01 à F-08)	3 200.00 \$	6 000.00 \$
Signalisation	4 125.00 \$	3 750.00 \$
<b>Sous-total 1</b>	<b>18 364.50 \$</b>	<b>26 550.00 \$</b>
Analyse en laboratoire	755.00 \$	2 000.00 \$
Rapport de présentation incluant caractérisation phase 1	5 800.00 \$	5 700.00 \$
<b>Sous-total 2</b>	<b>6 555.00 \$</b>	<b>7 700.00 \$</b>
<b>Total (avant taxes)</b>	<b>24 917.50 \$</b>	<b>34 250.00 \$</b>
<b>Imprévus (10 %)</b>	<b>2 491.95 \$</b>	<b>3 425.00 \$</b>
TPS	1 370.57 \$	1 883.75 \$
TVQ	2 734.29 \$	3 758.08 \$
<b>Total (après taxes)</b>	<b>31 516.31 \$</b>	<b>43 316.83 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

312-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour une étude géotechnique pour le projet de réfection des infrastructures routes 132/285 à LER inc., et ce, pour la somme de 24 917.50 \$ plus les imprévus et plus les taxes.

**22. Autorisation de libération des retenues 2022 pour le projet de réfection des chemins Lamartine Est et Ouest**

M. Pascal Bernier, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une facture de libération des retenues 2022 de la part de Michel Gamache et Frères inc. dans le cadre des travaux de réfection des chemins Lamartine Est et Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu, de Michel Gamache et Frères inc., le cautionnement;

ATTENDU QUE la firme ASP Experts Conseils approuve la libération des retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

313-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la libération des retenues 2022 pour une somme de 29 108.09 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc., et ce, pour les travaux de réfection des chemins Lamartine Est et Ouest.

**PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES**

**23. Autorisation de paiement du décompte progressif # 6 pour les services d'ingénierie de la préparation des plans et devis du parc Rocher Panet**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif # 6 de TR3E Expert-Conseil inc. pour les services d'ingénierie de la préparation des plans et devis du parc Rocher Panet pour la somme de 3 625 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :





314-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif # 6 à TR3E Expert-Conseil inc. pour la somme 3 625 \$ plus taxes pour les services d'ingénierie de la préparation des plans et devis du parc Rocher Panet.

**24. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 pour l'aménagement du parc Rocher Panet**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif # 1 de l'entreprise Aménagement Benoit Leblond pour l'aménagement du parc Rocher Panet pour la somme de 233 427.20 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la firme TR3E Expert-Conseil inc. approuve la demande de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

315-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif # 1 à l'entreprise Aménagement Benoit Leblond pour la somme 233 427.20 \$ plus taxes pour l'aménagement du parc Rocher Panet.

**25. Autorisation d'embauche d'un journalier/ouvrier**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a un poste de journalier/ouvrier vacant;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

316-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de M. Gaétan Gravel à titre de journalier/ouvrier.

**26. Adoption du règlement sur les campeurs journaliers du Camping municipal Rocher Panet**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

317-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 283-2022 sur les campeurs journaliers du Camping municipal Rocher Panet.

**27. Adoption du règlement sur les campeurs saisonniers du Camping municipal Rocher Panet**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément au Code municipal du Québec;



ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

318-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 284-2022 sur les campeurs saisonniers du Camping municipal Rocher Panet.

### **28. Dépôt du rapport 2022 du Camping municipal Rocher Panet**

M. Germain Pelletier, maire, dépose le rapport 2022 du Camping municipal Rocher Panet.

## **MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU**

### **29. Nomination d'un coordonnateur aux matières résiduelles**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a créé un poste de coordonnateur aux matières résiduelles;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et qu'un employé a soulevé son intérêt;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

319-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Sylvain Thibault à titre de coordonnateur aux matières résiduelles.

### **30. Refus d'octroi de contrat pour le service de collecte des matières résiduelles pour le lot 7 (composte)**

Point reporté.

### **31. Dépôt du rapport 2021 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable**

M. Germain Pelletier, maire, dépose le rapport 2021 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

### **32. Autorisation de paiement de la facture pour la vidange des boues**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une facture de l'ordre de 466 041.71 \$ plus taxes de la compagnie GFL environnement dans le cadre du projet de vidange des boues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

320-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture de l'ordre de 466 041.71 \$ plus taxes de la compagnie GFL environnement dans le cadre du projet de vidange des boues;



QUE le paiement se fera à même le règlement 250-2021 décrétant un emprunt de 1 156 000 \$ pour la vidange des boues des étangs aérés.

### SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

Nil.

### AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

33. Aucun point.

### DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

#### 34. Demande de commandite de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de commandite de la part de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny dans le but d'acheter des billets pour la deuxième édition de la pièce de théâtre présentée par les membres du personnel de l'Hôpital de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

321-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat de 2 billets pour la pièce de théâtre organisée par la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, et ce, pour la somme de 80 \$.

### SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

#### 35. Dépôt des deux états financiers comparatifs – novembre 2022

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

#### 36. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – novembre 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

322-12-2022 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 265 179.68 \$.

### QUESTIONS / RÉPONSES

#### 37. Période de questions / réponses

M. René Couillard demande s'il est possible de mettre de la terre dans le chemin des Boisés. M. Germain Pelletier, maire, mentionne que la Municipalité vérifiera avec la municipalité voisine à savoir où en est l'entente. Par la suite, la Municipalité saura si c'est à elle d'entretenir le chemin.

M. René Couillard demande également s'il serait possible de parler à la personne qui s'occupe du déneigement de la citerne #6. Cette dernière n'est pas adéquatement déneigée selon M. Couillard et elle ne le serait pas le samedi. Par ailleurs, il aimerait savoir si la hauteur de l'eau de la citerne a été vérifiée.

La Municipalité prend note des questionnements et des commentaires et fera un suivi avec qui de droit.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 38. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h avec la proposition de M. Simon Beaudoin.

Marie Joannisse, greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire